

REGLEMENT et CAHIER des CHARGES
des CIRCUITS de COMPETITION « 45 TOURS » du LOIRET
comprenant les Circuits Départementaux labélisés par le
COMITE DEPARTEMENTAL D'EQUITATION (CDE)
SAISON 2024/2025

Annexe 1 : Dispositions particulières au Dressage

Annexe 2 : Dispositions particulières au CSO

Annexe 3 : Dispositions particulières à l'EQUIFUN

Pour toutes les questions ayant trait à l'organisation d'une étape d'un Circuit de compétition « 45 Tours » les organisateurs doivent se référer aux dispositions générales et dispositions spécifiques de chaque discipline du règlement FFE, et au règlement du CDE 45 du circuit concerné (cf. Annexes).

En acceptant ce règlement et cahier des charges et ses annexes, l'organisateur s'engage à respecter les différentes prescriptions décrites ci-après :

I. GENERALITES

Simple, facile à comprendre, les circuits « 45 Tours » Dressage, CSO et équifun sont constituées d'étapes, 8 au maximum, qui permettent au CDE du Loiret de mettre en avant et de dynamiser les concours départementaux division Club, Poney et para-dressage club et aussi de contribuer à l'élévation du niveau équestre des cavalières (ers).

Les épreuves se déroulent sur des concours répondant au règlement et cahier des charges techniques défini par le CDE 45.

A l'intérieur de ce circuit « 45 Tours » sont inclus les 5 étapes labélisées coefficients 2 du circuit départemental et le championnat départemental.

Chaque circuit se dispute en individuel. Il permet aux poney-clubs et centres équestres du 45 de former leurs cavaliers et de les préparer au mieux pour les Championnats de France, au parc fédéral équestre à Lamotte Beuvron.

Lors de la dernière étape de chaque circuit, les trois premiers Clubs et les trois premiers Individuels, déterminés par le cumul des points acquis selon les règles définies dans les Annexes de chaque discipline, seront récompensés et les premiers seront sacrés « Champions Départementaux ».

Chaque circuit se déroule sur un certain nombre d'étapes planifiées conjointement entre le CDE et les organisateurs candidats, en septembre de chaque année. Le coefficient 2 sera attribué aux cavaliers dans la limite de 5 étapes maximum sur la saison de compétition pour la qualification à l'Open de France, donc même celles et ceux hors du département. Les épreuves seront réparties le plus harmonieusement possible sur la saison de compétition, à savoir entre le 1^{er} septembre et la clôture des engagements de l'Open de France.

Le présent règlement/cahier des charges et ses annexes seront mis à disposition sur le site du CDE : cde-loiret.fr, et sont accessibles à l'ensemble des cavalières (ers) et des organisateurs de compétition du Loiret.

L'acte de candidature est à transmettre par mail au CDE 45, avec copie au délégué de la discipline concernée. Le choix des étapes sera validé par le comité directeur du CDE 45, après l'étude des candidatures.

Les épreuves des circuits se déroulent sur des concours répondant au règlement et cahier des charges techniques défini par le CDE du Loiret et dont les principaux critères sont :

- **La qualité des terrains, des infrastructures (boxes, parkings, espace de convivialité, sanitaires et qualité de l'organisation) ;**
- Pour ce circuit, un club est une structure adhérente à la FFE et qui est domicilié dans le Loiret ;
- Les logos publicitaires des clubs sur le cheval et sur le cavalier sont libres en taille ;
- Les cavaliers courent pour un seul club du Loiret et pour un seul niveau d'épreuve par saison. Pour le classement final, il sera retenu le classement du concurrent sur l'épreuve du plus haut niveau ;
- En cas de disqualification d'un cavalier ou d'un cheval, les points gagnés par l'équipe ne sont pas réattribués ;
- Lorsqu'un concurrent déroule la même épreuve avec des chevaux/poneys différents, seul est comptabilisé pour le cavalier le meilleur classement ;
- Pour prétendre figurer au classement général le club et/ou le compétiteur en individuel doit avoir participé à au moins 3 étapes sur 5, ou bien 4 étapes sur 6, ou bien 5 étapes sur 7 et ou encore 6 étapes sur 8 ;
- A chaque étape, seuls les 5 meilleurs classements d'un club comptent pour le classement général par équipe ;
- Pour établir le classement final seront pris en compte : les 3 meilleurs résultats si sur 5 étapes ; les 4 meilleurs résultats si sur 6 étapes ; les 5 meilleurs résultats si sur 7 étapes et les 6 meilleurs résultats si sur 8 étapes ;
- Un classement FFE pour les circuits départementaux des Clubs est établi par département qui prend en compte :
 1. les 5 premiers résultats de chaque cavalier(ère) par division et indice,
 2. les épreuves sont ouvertes à tous les cavaliers (ères) qu'ils appartiennent ou non au département, les épreuves seront comptabilisées pour la qualification au Generali open de France. Le coefficient 2 sera attribué dans la limite de 5 étapes par cavalier(ère), donc même celles et ceux hors du département,
 3. pour le championnat de France des départements, la domiciliation sportive du cavalier(ère) est déterminée par l'engageur du premier engagement sur le circuit.

II. PROGRAMME

Le programme est à concevoir en concertation avec le référent de la discipline concernée au CDE. Il doit ensuite être validé par le comité directeur du CDE 45. **A chaque étape l'organisateur devra accueillir le représentant du Comité départemental d'équitation et les officiels de compétition avec égards et de façon égale.**

Le concours doit se dérouler impérativement **le dimanche ou un jour férié.**

L'organisateur doit tout mettre en œuvre pour valoriser au maximum les épreuves labélisées en :

- **Programmation des épreuves labélisées « 45 Tours » sur les plages horaires les meilleures par rapport au public ;**

- **Installant une table suffisamment grande nappée où seront disposés les prix par épreuve et ordre de classement ;**
- **Disposant un podium à mettre en place sur la carrière de présentation ou à proximité ;**
- **Installant de manière la plus visible possible les banderoles des partenaires ;**
- **Programmant la cérémonie de remise des prix du circuit club avant celles des amateurs ;**
- **Organisant une remise des prix par le président du concours en présence du représentant du CDE, des autorités locales et des partenaires.**

III. OFFICIELS DE COMPETITION

Se référer à l'**Annexe** spécifique à chaque discipline.

IV. SPEAKER

La fonction de **speaker** est à la **charge de l'organisateur ou du CDE en fonction de ses possibilités**. Le speaker devra impérativement :

- Présenter le circuit « 45 Tours » et également le CDE et l'organisateur ;
- Annoncer les étapes passées et suivantes, les classements individuels et par équipes ;
- Annoncer le nom des clubs, des coachs et des cavalières et des cavaliers ;
- Annoncer les partenaires du circuit ;
- Annoncer les horaires, la localisation des reprises et des remises des prix.

Toutes les informations nécessaires sont fournies par le CDE 45, elles seront notamment renseignées lors de la mise à jour des computers listes par le CDE 45.

VI. COMMUNICATION

L'organisateur assurera **un reportage photos** du concours, notamment des prises de vue des podiums. Il les transmettra au bureau du CDE 45 qui se chargera de la mise en ligne sur les différents réseaux d'information. La présence d'un photographe professionnel est vivement recommandée. En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter le référent de chaque discipline du CDE qui pourra vous aider à trouver un photographe.

Les organisateurs doivent installer les banderoles des partenaires de manière à ce qu'elles puissent être visibles par tous et notamment sur les photos et vidéo.

VII. RECOMPENSES

Les récompenses fournies par le CDE 45 et les partenaires pour les épreuves labélisées « 45 Tours » sont listées ci-dessous et sont mises à la disposition de l'organisateur par le CDE. **Les organisateurs devront sponsoriser une épreuve labélisée de leur concours.**

Pour chaque étape :

- Plaques et flots pour les 3 premiers ;
- Des cadeaux et des bons d'achat offerts par les partenaires sponsors du circuit pour les 3 premiers ;

Les concurrents qui suivent dans le classement reçoivent une plaque et un flot jusqu'au huitième classé conformément au règlement FFE, à la charge des organisateurs. L'organisateur peut aussi avoir des partenaires qui devront être préalablement agréés par le comité directeur du CDE 45 et ainsi distribuer des lots supplémentaires.

Les récompenses des cavalières et cavaliers licenciés hors département et classés dans les épreuves labélisées « 45 Tours » et les autres épreuves sont à la charge de l'organisateur.

VIII. PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX

Les remises des prix doivent valoriser les concurrents et se tenir à l'issue des épreuves labélisées du circuit au niveau du rectangle du concours ou de tout autre lieu stratégique et annoncé au public.

Elles s'effectuent obligatoirement pour tous les compétiteurs en tenue de compétition.

Toute absence non motivée, tenue ou attitude incorrecte lors de la remise des prix peut entraîner la disqualification de l'épreuve par le jury et, par là même, la non-distribution des prix correspondants.

A Saran, le 30 septembre 2024

Monsieur le Président du Comité Départemental d'Équitation du Loiret



Lionel Langlet

A _____, le _____ 2024

L'Organisateur de l'étape

* parapher toutes les pages et écrire : J'ai bien pris connaissance du présent règlement/cahier des charges et m'engage à le respecter